

émet des obligations à 5 ans en euro

Document promotionnel



BNP PARIBAS
FORTIS

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Emprunt obligataire



5 ans



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance



Coupon annuel de 4,75% (brut)
Rendement actuariel de 4,297% (brut)



Profil neutre à agressif

LeasePlan, société de services néerlandaise spécialisée dans la gestion de parcs automobiles, émet des obligations en euro. Ces obligations sont un instrument de dette. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.

Ces obligations sont destinées aux investisseurs à même d'en évaluer, au regard de leurs connaissances et de leur expérience, le potentiel et les risques, en particulier dans le cadre d'un investissement dans le secteur bancaire. Ceci implique notamment une familiarisation avec les taux d'intérêt et les durées.

Principales caractéristiques

- ✓ Durée de 5 ans.
- ✓ Coupon annuel de 4,75% (brut).
- ✓ Sur la base du prix d'émission de 102%, le rendement actuariel est de 4,297% (brut).
- ✓ Profil d'investisseur: neutre à agressif.

Profil d'entreprise de LeasePlan

LeasePlan est une société de services financiers spécialisée dans la gestion de parcs automobiles. Fondée en 1963 aux Pays-Bas, elle n'a cessé de croître pour devenir, par sa présence globale, le leader mondial incontesté du marché du Fleet Management.

LeasePlan s'organise en un réseau de plusieurs entreprises, réparties dans 30 pays – dont la Belgique où LeasePlan Belgium occupe la position de leader de marché – et emploie quelque 6.197 personnes. Au total, la société gère près de 1,3 million de véhicules de location et un portefeuille consolidé de 13,8 milliards EUR.

LeasePlan détient une licence bancaire depuis 1993 et est sous la surveillance de la banque centrale néerlandaise.

La société est détenue indirectement pour moitié par Volkswagen Bank GmbH, partie du groupe Volkswagen, et pour moitié par Fleet Investments B.V., une société d'investissement du banquier allemand Friedrich von Metzler.

LeasePlan – N°1 mondial de la gestion de flottes automobiles

- ✓ Actif dans 30 pays
- ✓ 1,3 million de véhicules sous gestion
- ✓ Forte position de capital: Ratio Tier1 de 14,53%
- ✓ Part importante et stable des bénéfices non liés aux intérêts
- ✓ Une équipe de 6.197 personnes réparties à travers le monde
- ✓ Grande expérience dans la gestion des risques industriels
- ✓ Clientèle solide et bien diversifiée de sociétés

(Source: LeasePlan)

L'ambition de LeasePlan est de consolider sa position de leader mondial. Pour atteindre cet objectif, LeasePlan ne cesse de développer de nouveaux produits et services, d'approfondir son savoir-faire et d'envisager toutes les possibilités d'expansion vers de nouveaux pays.

Pour financer ses activités, LeasePlan fait appel régulièrement aux marchés des capitaux, dont il est un acteur reconnu.

(Source: www.leaseplan.com)

Rating (perspective) de l'Émetteur pour la dette à long terme

S&P's: BBB+ (stable)

Moody's: A3 (stable)

Fitch: A- (stable)





Principaux risques de cette émission

Ces obligations sont soumises aux risques liés à l'Émetteur (risque de crédit, risque de régulation, risque de trésorerie et de liquidité) ainsi qu'aux risques de marché, comme le risque de volatilité, de taux, de liquidité, etc.

- **Risque de crédit:** en cas de défaut de l'Émetteur, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.
- **Risque de volatilité et de taux:** le cours des obligations peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'Émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Ainsi on peut s'attendre à ce que le cours de l'obligation diminue si les taux d'intérêt du marché augmentent.
- **Risques de régulation:** tout changement dans la législation, qui aurait pour conséquence de limiter la capacité de l'Émetteur à gérer ses comptes annuels et ses ressources en capital, ou l'accès à ses sources de financement pour lever de nouveaux capitaux, pourrait avoir un sensible impact négatif sur sa position financière, sa position réglementée de capital et ses réserves de liquidité.
- **Risque de liquidité des obligations:** bien que ces obligations soient cotées sur la Bourse de Luxembourg, rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant leur négociation. Le marché des obligations peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces obligations pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourra être inférieur à la valeur nominale.
- **Risque de trésorerie et de liquidité de l'Émetteur:** de par la nature de ses activités, l'Émetteur est tributaire de ses sources de financement et des conditions qui y sont liées. Toutefois, pour gérer les risques de trésorerie, l'Émetteur applique et respecte diverses limites fixées contractuellement en matière de risques de liquidité, de taux d'intérêt, de crédit et de change. Tous les produits financiers dérivés conclus sont essentiellement utilisés pour réduire ces risques. De plus, l'Émetteur dispose d'un système de gestion financière et d'une application d'analyse du risque spécifique afin de s'assurer que tous ces risques sont identifiés, calculés et assumés de la meilleure façon possible. Pour réduire le risque de liquidité et augmenter les possibilités de refinancement, l'Émetteur a également développé une stratégie de financement claire, à côté de la présente émission d'obligations entrant dans le cadre de son Programme d'Émission de Dette. L'objectif de cette stratégie est de diversifier ses sources de financement, en faisant appel à une large gamme de marchés. En décembre 2010, l'Émetteur a obtenu une facilité de crédit supplémentaire d'une durée de 3 ans auprès d'un consortium de 16 banques afin de porter les facilités totales de crédit engagées pour le groupe à 3,1 milliards EUR.

Ces facteurs de risque sont particulièrement pertinents pour une émission avec une **longue maturité de 5 ans**.

L'investisseur est invité à lire attentivement l'ensemble des facteurs de risques mentionnés dans le Prospectus.



Pour quel investisseur?

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces obligations sont destinées aux investisseurs présentant un **profil neutre à agressif**. Elles peuvent également convenir, dans certaines limites, à des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent, en particulier dans le cadre d'un investissement dans le secteur bancaire.

Plus d'informations sur les profils d'investisseurs sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Plan par étapes.

Il est recommandé à tout investisseur de vérifier si un investissement dans ces obligations est approprié compte tenu, notamment, de ses propres connaissances et de son expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière. En cas de doute, il est invité à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de se référer au **Prospectus** et plus particulièrement à la section "Facteurs de risques" ainsi qu'à notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > MiFID.



Documentation

Le **Prospectus** est constitué

- du Prospectus de Base du Programme "Euro Medium Term Notes (EMTN) de EUR 15.000.000.000", daté du 21 juin 2011, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité de contrôle des marchés financiers aux Pays-Bas,
- d'un résumé du prospectus de base en français et en néerlandais, et
- des conditions définitives (Final Terms), datées du 22 novembre 2011.

Ces documents sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions et sur le site de l'Émetteur www.leaseplan.com



Souscription

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre au public en Belgique**.

Les restrictions de vente applicables à l'émission de ces obligations sont reprises dans le Prospectus.

BNP Paribas Fortis a été désigné par l'Émetteur pour s'occuper du placement de ces obligations. Le montant minimal de l'émission est fixé à 50 millions EUR. Le montant final de l'offre sera déterminé par l'Émetteur sur la base des critères repris dans les Final Terms.

La période de souscription court du 24 novembre (9 h) au 16 décembre 2011 (16 h) inclus.

Une clôture anticipée est possible mais ne pourra survenir au plus tôt qu'à la fin du 2ème jour de la période de souscription, à savoir le 25 novembre 2011¹. Cette clôture anticipée sera annoncée sur notre site www.bnpparibasfortis.be/emissions ainsi que sur le site internet de l'Émetteur www.leaseplan.com


BNP Paribas Fortis assure gratuitement le service financier.

Allocation


A la clôture de la période de souscription (anticipée ou non), l'ensemble des ordres introduits par les investisseurs sera intégralement servi.

¹ Il est à noter que certaines agences ferment à 16h00. Une souscription reste néanmoins possible par PC banking et Phone banking jusque 17h30.

Pour en savoir plus ou pour souscrire:

 aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**

 via **Phone banking** (au 02 433 40 32)

 via **PC banking** et sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: LeasePlan Corporation N.V., société de droit néerlandais.

Rating (perspective) de l'Émetteur pour la dette à long terme: BBB+ (stable) chez S&P's; A3 (stable) chez Moody's et A- (stable) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS0712165355 - Série 276.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et soumis au droit néerlandais.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg (voir "Principaux risques de cette émission" en page 2, et notamment le risque de liquidité).



Risque

Les principaux risques relatifs à ces obligations sont décrits en page 2.



Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces obligations sont destinées aux investisseurs présentant un profil de risque **neutre à agressif**. Elles peuvent également convenir, dans certaines limites, à des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent, en particulier dans le cadre d'un investissement dans le secteur bancaire.



Durée

Date d'émission et de paiement: 22 décembre 2011.

Prix d'émission: 102% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier ainsi qu'une commission de structuration de 0,2%).

Echéance: 22 décembre 2016, soit une durée de 5 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur.



Rendement

- L'investisseur recevra chaque année un coupon de 4,75% (brut).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 22 décembre de chaque année et pour la première fois le 22 décembre 2012.
- Le rendement actuariel brut sur base du prix d'émission s'élève donc à 4,297%.



Frais

Service financier: gratuit chez BNP Paribas Fortis en Belgique.

Conservation en Compte-titres BNP Paribas Fortis: au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles).



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique: les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire.
- TOB de 0,07% à la vente et à l'achat après la période initiale de souscription (maximum 500 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à ces obligations est décrite en page 3.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produit et distribué par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissement. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient de l'utilisation de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexacts ou contradictoires par rapport au Prospectus.